

N/REF : 2/06/2026 16H34 C:000053 I:80225
V/REF : AC/C48669
V/Email reçu le Mardi 02/06/2026 à 16H34

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. EBE
IMMEUBLE : EMILE BERNARD -EBE
1 a 19, RUE EMILE BERNARD
.
35700 RENNES

Rennes, le 23 Juin 2026

Référence Marché: 024071-ELT-002

LOCALISATION : 1-3 RUE EMILE BERNARD - LOCAL PROCHE DU SAS ESCALIER

MOTIF : PANNE ÉCLAIRAGE AU 1ER ET 2EME ÉTAGE DU 3 EMILE BERNARD - LE TABLEAU
ÉLÉC SE TROUVE AU SOUS-SOL CÔTÉ CAGE 1 IL Y A UN LOCAL PROCHE DU SAS
ESCALIER

Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 04/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION
RECHERCHE PANNE ÉLECTRIQUE
CONSTAT : PLUSIEURS HUBLOTS DÉFAILLANTS
PRISE DE REF ET MISE EN COMMANDE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : BB AB Email envoyé le 14/06/26 à 10H27 Mme AS DARIY

LE D. INSTRUCTION ENVOYÉ LE 05/06/26 A 10H32 ADARIY@AIGUILLON.COM

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 10/06, PRÉVOIR REMPLACEMENT DE 10
HUBLOTS. DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures -	Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	ELT076-1/2jr	Rech./Rép.déf.simFn<100€	PC	3	246,31
					246,31
			TOTAL H.T.		246,31
			T.V.A. a 10,00%		24,63
			TOTAL T.T.C.En EURO		270,94

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.